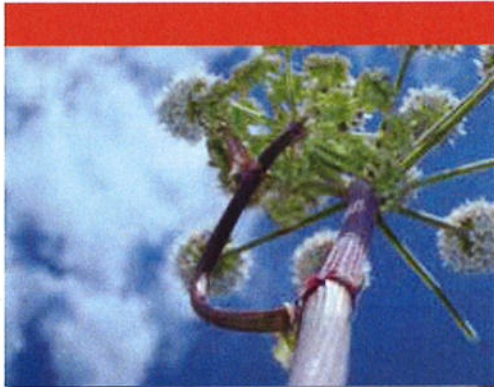


RAPPORT
ESG
2014





EDITO

Michel Chabanel
Président

UN ENGAGEMENT FORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Investisseur de référence des PME de l'agroalimentaire, CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur engagé en faveur du Développement Durable. Depuis la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2010, CÉRÉA PARTENAIRE a adopté une démarche dynamique sur ces questions, s'appliquant à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) de façon opérationnelle dans le fonctionnement de la société de gestion, et comme un axe d'analyse de sa politique d'investissement, afin d'agir en investisseur et partenaire responsable.

UNE VOLONTÉ RÉAFFIRMÉE EN 2014

L'année 2014 a été marquée par la formalisation d'une charte ESG, prenant en compte les spécificités du secteur d'investissement des fonds gérés par CÉRÉA PARTENAIRE, et en particulier l'importance de la *supply chain*, qui constitue selon nous un enjeu fondamental pour le développement et la pérennité des sociétés du secteur de l'agroalimentaire et auquel nous avons souhaité consacrer un paragraphe spécifique dans ce rapport.

Décidée à aller plus avant dans sa démarche et à réaffirmer ses convictions, CÉRÉA PARTENAIRE a également adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), sensibilisant ses participations et les encourageant une nouvelle fois à cette occasion dans la prise en compte des enjeux ESG.

UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX

Ce premier Rapport ESG vise à dresser un état des lieux de l'intégration des critères ESG tant au niveau de la société de gestion que des entreprises qu'elle accompagne. Au-delà des indicateurs et chiffres clés, les témoignages de nos partenaires illustrent, s'il en était besoin, le fait qu'une démarche ESG est créatrice de valeur, peut être à l'origine d'innovations en termes de process, de produits ou de services, et génère une dynamique positive et fédératrice pour les équipes.

SOMMAIRE

04 PRÉSENTATION DE CÉRÉA PARTENAIRE ET DE SON ACTIVITÉ

- 04** Les métiers de CÉRÉA PARTENAIRE
 - 05** L'équipe CÉRÉA PARTENAIRE
-

06 L'ENGAGEMENT ESG DE CÉRÉA PARTENAIRE

- 06** Démarche ESG
 - 10** Faits marquants
 - 11** Principales actions menées en 2014
-

PRÉSENTATION DE CÉRÉA PARTENAIRE ET DE SON ACTIVITÉ

L'investisseur de référence des PME de l'agrobusiness

CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur du capital investissement spécialisé dans l'agrobusiness. Les fonds gérés par CÉRÉA PARTENAIRE accompagnent et apportent des solutions de financement à des PME et ETI dynamiques du secteur agroalimentaire et des secteurs connexes (équipement, emballage, logistique, restauration...).

CÉRÉA PARTENAIRE a pour mission de lever, gérer et conseiller des fonds dédiés aux opérations de transmission, de financement en mezzanine et en dette prioritaire. Créée en 2004 par Unigrains, société financière spécialisée dans l'agroalimentaire, la société de gestion est indépendante et gère actuellement plus de 600 M€ pour compte de tiers.

LES MÉTIERS DE CÉRÉA PARTENAIRE

Depuis sa création en 2004, CÉRÉA PARTENAIRE a développé 3 activités d'investissement complémentaires, toutes spécialisées dans l'agrobusiness :

➤ CAPITAL TRANSMISSION Céréa Capital I (2007, 130 M€) Céréa Capital II (2015, 200 M€*)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en capital dans des opérations de capital-transmission• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 20 et 200 M€• Durée d'investissement comprise entre 3 et 7 ans
➤ MEZZANINE Céréa Mezzanine I (2004, 105 M€) Céréa Mezzanine II (2008, 127 M€)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en mezzanine dans le cadre d'opérations de développement d'entreprise, de croissance externe, de transmission, de reconstitution de l'actionnariat, de renforcement des fonds propres...• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 20 et 300 M€• Durée d'investissement comprise entre 3 et 7 ans
➤ DETTE PRIORITAIRE Céréa Dette (2015, 260 M€*)	<ul style="list-style-type: none">• Investissement en dette prioritaire pour financer des opérations de capital-transmission ou de capital-développement, ou les besoins généraux et d'investissement des entreprises• PME ou ETI de l'agrobusiness ayant une valeur d'entreprise comprise entre 30 et 500 M€• Durée d'investissement comprise entre 5 et 7 ans

* Taille cible / en cours de levée

Les fonds CÉRÉA et leurs co-investisseurs ont investi plus de 600 M€ depuis 2004 et sont intervenus dans le financement de près de 70 opérations.

L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT ACTIVE ET DYNAMIQUE POUR CÉRÉA PARTENAIRE ET SON ÉQUIPE, MARQUÉE PAR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU MÉTIER (DETTE PRIORITAIRE) ET LA PRÉPARATION DE DEUX LEVÉES DE FONDS : CÉRÉA DETTE (LANCÉ EN AVRIL 2015) ET CÉRÉA CAPITAL II (LANCÉ EN JUIN 2015).

L'ÉQUIPE CÉRÉA PARTENAIRE

Une organisation solide et structurée

18 professionnels organisés en 3 équipes dédiées à chaque activité et autonomes dans leur fonctionnement comme dans leurs décisions d'investissement, et une équipe transversale assurant les fonctions support.

Une équipe expérimentée

Une équipe d'investisseurs expérimentés aux profils très complémentaires, combinant des expériences notamment en private equity, financement, audit et conseil, et qui a développé une expertise sectorielle forte.

Une équipe pleine de dynamisme et qui s'agrandit !

Une équipe qui s'est étoffée avec le développement de l'activité Dette prioritaire (arrivée de Christophe Carrasco en 2013, Marjorie Manet et Hugues Boivin-Champeaux en 2015) et s'est renforcée dans le cadre de la levée de fonds de Céréa Capital II (recrutement de Martin Bouilleux et Anthony Frasca-Caccia en 2014, et Astrid Cloarec en 2015).



Etienne Arnould
RESPONSABLE MIDDLE-BACK
OFFICE ÉVALUATEUR



Hugues Boivin-Champeaux
CHARGÉ D'AFFAIRES
CEREA DETTE



Martin Bouilleux
CHARGÉ D'AFFAIRES
CEREA CAPITAL



Christophe Carrasco
DIRECTEUR
CEREA DETTE



Michel Chabanel
PRÉSIDENT



Astrid Cloarec
DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT
CEREA CAPITAL



Alexandre Durst
CHARGÉ D'AFFAIRES
CEREA MEZZANINE



Anthony Frasca-Caccia
ANALYSTE
CEREA CAPITAL



Virginie Girardon
ASSISTANTE



Cécile Jouannic
DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT
CEREA MEZZANINE



Hubert Lange
DIRECTEUR
CEREA MEZZANINE



Marjorie Manet
DIRECTRICE D'INVESTISSEMENT
CEREA DETTE



Antoine Peyronnet
DIRECTEUR
CEREA CAPITAL



Xavier Renault
DIRECTEUR D'INVESTISSEMENT
CEREA CAPITAL



Valérie Rogard
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE RCCI



Liliane Siarnowski
ASSISTANTE DE GESTION



Gilles Sicard
DG DÉLÉGUÉ
CEREA CAPITAL



Fabrice Vidal
DG DÉLÉGUÉ
CEREA MEZZANINE / DETTE

L'ENGAGEMENT ESG DE CÉRÉA PARTENAIRE

DÉMARCHE ESG

Gouvernance et engagements ESG

L'activité de CÉRÉA PARTENAIRE est soumise à des obligations réglementaires : la société est agréée depuis 2004 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers ; elle a également obtenu l'agrément AIFM (Alternative Investment Fund Managers) dès 2013.

CÉRÉA PARTENAIRE s'attache à exercer son métier avec professionnalisme et a mis en place une organisation et des règles de gouvernance strictes. La gouvernance de CÉRÉA PARTENAIRE est assurée par un Comité de Direction et diverses structures associées (Comité d'Orientation et de Surveillance, Comité des Rémunérations, Comité de Valorisation...), ainsi que par des comités spécifiques à chaque activité (exemple pour l'activité Mezzanine : Comité Mezzanine, Comité d'Investissement Mezzanine, Comité Consultatif du Fonds Céréa Mezzanine II).

Au-delà de ces obligations réglementaires, CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur impliqué dans les instances professionnelles du capital investissement et veut être un acteur engagé et promouvoir le Développement Durable dans le capital investissement.



En signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2010,

CÉRÉA PARTENAIRE s'est engagée à intégrer les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, sa stratégie d'investissement et dans le développement des entreprises présentes dans le portefeuille des fonds gérés.

Depuis cette date, l'équipe a poursuivi une démarche active sur ces questions, participant au reporting PRI, signant la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de l'AFIC, contribuant aux rapports ESG de l'AFIC...

Pour aller plus avant dans sa démarche et réaffirmer ses convictions, CÉRÉA PARTENAIRE a adhéré en septembre 2014 au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

(Voir pour plus de précisions "Principales actions menées en 2014" en page 11).



CÉRÉA PARTENAIRE est membre de l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) et participe aux travaux de la commission Mezzanine (revue de l'état du marché sur la problématique inter-créditeur).

Plusieurs membres de l'équipe animent régulièrement des formations sur les « Aspects Financiers des Opérations de LBO ».

Enfin, Michel Chabanel, Président de la société de gestion, est administrateur de l'AFIC depuis 2012 et exerce depuis 2014, et pour 2 ans, les fonctions de Président de l'AFIC.



La philosophie de CÉRÉA PARTENAIRE est d'inscrire son action dans la durée, afin de ne pas être seulement des « passagers » au capital de nos participations. »

Gilles Sicard, Directeur Général Délégué

Démarche ESG au sein de la société de gestion

Avant même d'engager le dialogue avec les sociétés en portefeuille sur ces questions, CÉRÉA PARTENAIRE a souhaité intégrer de façon opérationnelle une démarche sur l'ESG dans le fonctionnement de la société de gestion.

Les principales actions de la société portent sur :

- La mise en œuvre d'une politique de gestion des ressources humaines adaptée à la taille de l'équipe et qui associe les salariés au développement et à la création de valeur (dispositif d'intéressement) ;
- Le développement des compétences des collaborateurs par la formation (formation aux métiers du capital investissement, lutte anti-blanchiment, actualités juridiques, fiscales et réglementaires (...), mais aussi ESG et premiers secours) ;
- La formation des collaborateurs à la prise en compte des problématiques ESG dans l'exercice de leurs fonctions ;
- La sensibilisation des collaborateurs aux impacts environnementaux : réduction des consommations de papier, de la consommation d'énergie, recyclage des déchets...

En termes d'engagement sociétal, la société a poursuivi en 2014 ses actions existantes, notamment le recours à un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour le traitement du courrier et le soutien financier d'associations (notamment l'Institut du Service Civique).

- CÉRÉA PARTENAIRE a effectué en 2012 un **Bilan Carbone®** au sein de la société de gestion dont les conclusions ont été partagées avec les collaborateurs. Suite à ce diagnostic et afin d'améliorer l'empreinte carbone liée à son activité, un plan d'actions visant à mettre en place des éco gestes a été défini et présenté à l'ensemble de l'équipe.
- En 2014, l'**action de recyclage** du papier mise en place par l'équipe a permis de « sauver » 14 arbres de l'abattage.



- **Séminaire de sensibilisation aux problématiques ESG** organisé pour l'ensemble des collaborateurs en 2011, avec une formation spécifique animée par l'associé en charge du conseil en Développement Durable chez PwC.
- **Restitution des conclusions des travaux menés par PwC** dans le cadre de la revue ESG du portefeuille de CÉRÉA PARTENAIRE.



PERSPECTIVES 2015

Souhaitant renforcer son engagement sociétal et s'investir dans un projet en lien avec son secteur d'investissement et auquel ses collaborateurs puissent adhérer et participer à titre personnel, CÉRÉA PARTENAIRE a signé en juin 2015 un partenariat avec la Fédération Française des Banques Alimentaires.



Banques Alimentaires

“ Notre société de gestion est aussi une entreprise, l'ESG doit donc s'appliquer autant à nous qu'à nos participations. C'est une question de cohésion et d'exemplarité. ”

Valérie Rogard, Secrétaire Générale

Démarche ESG au sein des sociétés en portefeuille

Encourager et accompagner les participations dans la prise en compte des enjeux ESG

En tant qu'investisseur responsable, il est essentiel pour CÉRÉA PARTENAIRE que les entreprises que les fonds CÉRÉA accompagnent poursuivent leur développement à long terme, au-delà de la durée de l'investissement. La responsabilité de la société et des fonds est de les conduire à adopter les meilleures pratiques dans tous les domaines favorisant la création de valeur matérielle et immatérielle. A cette fin, l'équipe met en place des actions destinées à intégrer durablement les questions ESG dans les participations :

- Pour les investissements majoritaires, inscription de l'ESG comme thématique d'échange et de travail avec les participations, notamment lors des conseils de surveillance ou d'administration ;
- Pour les investissements minoritaires, mezzanine et dette, intégration de l'ESG dans les échanges avec l'entreprise et l'actionnaire de référence ;
- Incitation des participations à signer le Pacte Mondial des Nations Unies.

Favoriser la mise en œuvre de critères ESG dans la gestion de la *supply chain*

Le secteur de l'agro-alimentaire compte de nombreux acteurs sur l'ensemble d'une chaîne de valeur complexe où la transparence et le contrôle sont stratégiques pour la qualité, la sécurité et le respect du client final. En tant qu'investisseur partenaire, les fonds CÉRÉA se doivent de donner les moyens à leurs participations de mettre en œuvre les éléments de contrôle et de transparence de cette chaîne. Aussi, les fonds CÉRÉA souhaitent que leurs participations mettent en place dans leur *supply chain*, des procédures de suivi et de contrôle portant sur les thématiques suivantes :

- Sécurisation des approvisionnements ;
- Qualité des produits et matières premières ;
- Traçabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DES "BEST PRACTICES"

Pour favoriser les échanges entre les participations et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'ESG, CÉRÉA PARTENAIRE organise des tables rondes, invite les dirigeants aux petits déjeuners thématiques animés par les experts sectoriels d'Unigrains...

CÉRÉA PARTENAIRE a notamment organisé en septembre 2014 une table ronde sur le thème « **Se préparer à la communication de crise, principaux enjeux et conseils pratiques** ». Au-delà de l'intervention d'un consultant spécialisé en communication de crise, les participants ont apprécié le témoignage du dirigeant invité et le partage d'expériences.

“

Les travaux initiés par les sociétés de notre portefeuille illustrent clairement le fait qu'une démarche ESG peut réduire les risques et être créatrice de valeur sur le long terme, tant pour ces entreprises que pour nos investisseurs. ”

Michel Chabanel, Président

FAITS MARQUANTS

CÉRÉA PARTENAIRE est un acteur engagé en faveur du Développement Durable de longue date. La signature des PRI en 2010 a été un acte fondateur par lequel l'équipe s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le fonctionnement de la société de gestion et comme un des axes d'analyse de sa politique d'investissement. Depuis lors, CÉRÉA PARTENAIRE a initié des actions concrètes au sein de la société de gestion et de ses activités :

2010

Signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)

Cofondateur du Club développement durable de l'AFIC et co-rédacteur de l'ouvrage « Développement Durable et Capital Investissement »



2011

Séminaire de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques de l'ESG



2012

Réalisation d'un Bilan Carbone® et partage des conclusions avec les collaborateurs



2013

Lauréat du Prix Développement durable de Private Equity Magazine



2014

Revue ESG des nouvelles participations avec l'assistance de PwC

Signature de la Charte ESG et formalisation d'un reporting ESG au niveau du portefeuille

Une des premières sociétés de gestion française à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) et sensibilisation des participations



2015

Poursuite de la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes

Signature d'un partenariat avec les Banques Alimentaires et sensibilisation des participations

Collecte et consolidation des données ESG des sociétés du portefeuille et rédaction du rapport extra-financier

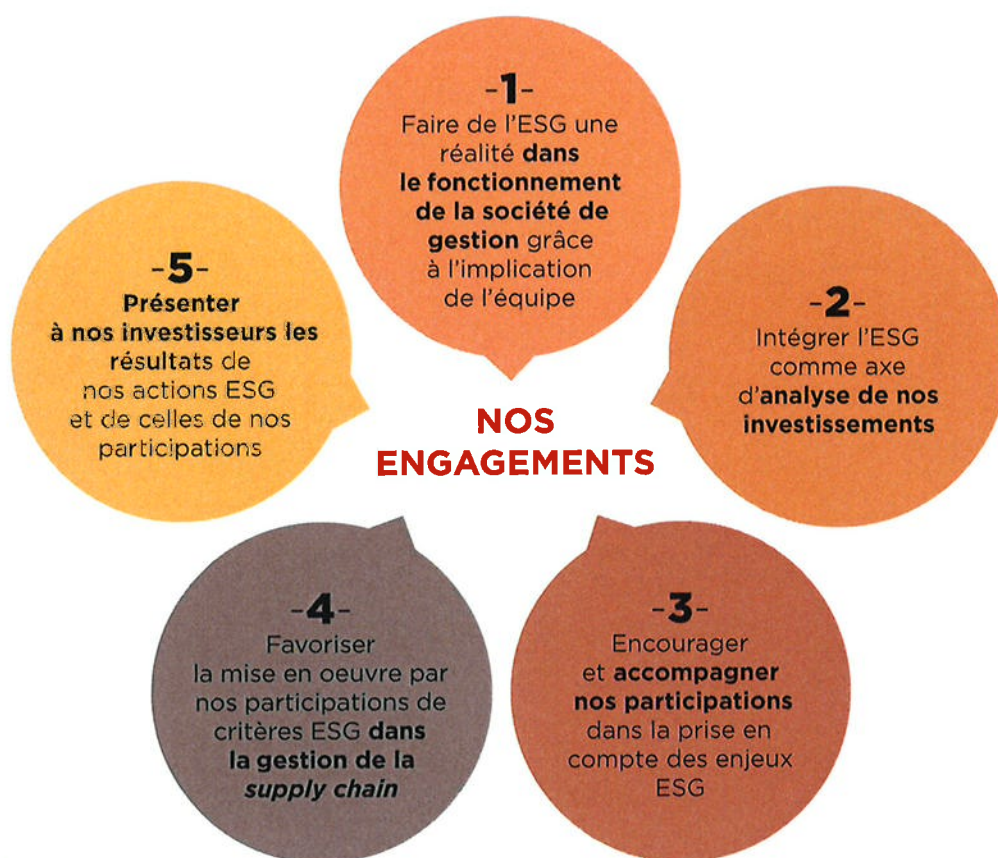


PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2014

Formalisation de la Charte CÉRÉA PARTENAIRE

En septembre 2014, afin de donner un cadre à une démarche engagée de longue date, CÉRÉA PARTENAIRE a formalisé sa Charte ESG. Cette charte prend en compte les spécificités du secteur d'investissement des fonds gérés par CÉRÉA PARTENAIRE, l'agroalimentaire et ses secteurs connexes, et en particulier l'importance de la *supply chain* qui constitue un enjeu fondamental pour le développement et la pérennité des sociétés de ce secteur.

Cette charte, qui a été élaborée avec l'ensemble des collaborateurs et mise en ligne sur le site internet de la société, définit le cadre des actions de développement durable de la société de gestion et formalise les 5 engagements adoptés par celle-ci :



Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)

Pour aller plus avant dans sa démarche et réaffirmer ses convictions, CÉRÉA PARTENAIRE a adhéré en septembre 2014 au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), s'engageant à adopter, soutenir et appliquer dans sa sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En octobre 2014, elle a mené une action de sensibilisation auprès des participations en portefeuille pour les inciter à adhérer au Pacte Mondial.

Au 31 octobre 2015, le portefeuille des fonds CÉRÉA compte 3 entreprises signataires du Global Compact : Européenne des Desserts, E.CF (Chomette Favor) et CookUp Solutions.



CÉRÉA PARTENAIRE
23 avenue de Neuilly 75116 Paris
+33 (0)1 75 77 78 00
www.cerea.com